

WCC-2102-Res-057-FR

La conservation de la biodiversité insulaire et l'appui aux moyens d'existence

RECONNAISSANT que les îles et les eaux qui les entourent couvrent un sixième de la surface du globe, ce qui représente un quart des pays du monde, et qu'elles abritent 16% des espèces végétales connues et plus de la moitié de la biodiversité marine tropicale de la planète, la Polynésie française abritant à elle seule plus de 20% des atolls coralliens et des lagons du monde ;

RECONNAISSANT la détérioration de la situation globale de la biodiversité insulaire du fait des espèces exotiques envahissantes, de la destruction de l'habitat et de la surexploitation, des incidences du changement climatique et, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID), de l'insuffisance des moyens financiers, techniques et humains pour gérer efficacement la biodiversité insulaire ;

NOTANT la Résolution 4.067 *Promouvoir la conservation et les moyens d'existence durables dans les régions insulaires* et la Résolution 4.079 *L'Union européenne et l'outre-mer face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 4^e Session (Barcelone, 2008) ;

RECONNAISSANT la vulnérabilité particulière des PEID, et rappelant notamment la Résolution 65/2 d'octobre 2010 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui jugeait la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) indispensable au développement durable des PEID ;

SOULIGNANT l'importance du *Programme de travail sur la diversité biologique insulaire* de la CDB et le rôle de l'UICN en matière de soutien aux petits États insulaires et aux territoires insulaires dans la mise en œuvre de ce programme de travail et soulignant en outre le rôle du Global Island Partnership (GLISPA) en tant que mécanisme visant à promouvoir sa mise en œuvre, notamment en créant une forte motivation, en stimulant l'engagement et en facilitant la collaboration entre toutes les îles ;

RECONNAISSANT PAR AILLEURS les liens régionaux et écologiques que partagent de nombreux PEID, des pays possédant des îles et des Régions ultrapériphériques (RUP) et Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de l'Europe, situés dans des zones d'importance écologique mondiale, ainsi que la possibilité de partager des enseignements et de meilleures pratiques ;

PRÉOCCUPÉ par les lacunes en termes d'information, par les espèces envahissantes, les effets de plus en plus marqués du changement climatique, la surexploitation, les risques de catastrophe et la vulnérabilité aux catastrophes ainsi que par la migration forcée, tous ces éléments ayant un lien avec la situation particulière des îles ;

SOULIGNANT que si les espèces envahissantes constituent l'une des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité de la plupart des îles, le montant des investissements, à tous les niveaux, n'est pas suffisant pour lutter correctement contre cette menace ;

SE FÉLICITANT des mesures prises par l'UICN pour reconnaître les besoins particuliers des îles et pour établir l'Initiative insulaire mondiale, l'Initiative Caraïbes 2009-2012 de l'UICN et le Programme de l'UICN sur les régions ultrapériphériques et pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne ainsi que du soutien apporté par le GLISPA ;

RECONNAISSANT le rôle de premier plan et les efforts déployés dans les îles pour atteindre les objectifs de conservation à l'échelle mondiale et préserver les moyens d'existence des populations insulaires par le biais de l'initiative Triangle de corail, du Défi Caraïbes, du Défi

côtier de l'océan Indien occidental et du Défi pour la conservation de l'Afrique de l'Ouest (en cours d'élaboration), ainsi que les efforts de la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne les espèces envahissantes et la récente inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Aire protégée des îles Phoenix et du Monument national marin de Papahānaumokuākea (Hawaï) qui sont parmi les plus grands biens du patrimoine mondial ;

RECONNAISSANT EN OUTRE le rôle important joué par des initiatives régionales comme la Table ronde pour la conservation de la nature dans les îles du Pacifique, le Western Indian Ocean Consortium (Collectif pour l'océan Indien occidental), le Pacific Invasives Partnership (Partenariat du Pacifique sur les espèces exotiques envahissantes), le Groupe de travail sur la diversité biologique des îles d'Europe de la Convention de Berne et la Table ronde de l'outre-mer européen sur la diversité biologique et le changement climatique dans la promotion de la collaboration, d'une vision commune et d'une action concertée en faveur de la préservation de la biodiversité insulaire et dans la lutte contre les défis du changement climatique ; et

SOULIGNANT la capacité des îles à servir de modèles en matière d'économie verte/bleue et à intégrer différents modèles de développement durable à une échelle raisonnable ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. SE FÉLICITE du rôle de chef de file joué par la Directrice générale en ce qui concerne :
 - a. l'élaboration de l'Initiative insulaire mondiale et la nomination de personnel affecté à sa mise en œuvre pleine et entière ;
 - b. l'hébergement du GLISPA au sein de l'UICN pour assurer le maintien de son succès en tant que plateforme essentielle à l'action, à l'impulsion et à la collaboration en faveur des îles, et pour lui permettre de continuer à soutenir les *Programmes de travail sur la diversité biologique insulaire et les aires protégées* de la CDB et les politiques connexes ; et
 - c. l'intégration des océans, des zones côtières et des îles parmi les priorités à moyen terme du Programme au titre du Modèle institutionnel de l'UICN 2013-2016.
2. PRIE la Directrice générale de :
 - a. entreprendre une étude indépendante de l'Initiative insulaire mondiale en tenant dûment compte des possibilités de passer de l'initiative à un Programme mondial de l'UICN sur les îles doté de ressources suffisantes pour améliorer la mise en œuvre du Programme unique de l'UICN ;
 - b. investir dans l'élaboration d'un portefeuille mondial de projets sur les îles axé sur la conservation de la biodiversité insulaire et traiter les questions connexes liées au changement climatique, lequel mettra clairement l'accent sur le processus d'inscription sur la Liste rouge de l'UICN d'espèces insulaires, sur les espèces exotiques envahissantes, les approches d'adaptation et d'atténuation fondées sur les écosystèmes et les moyens de rendre les économies insulaires plus vertes et comprendra des projets pilotes impliquant les communautés ;
 - c. accroître le soutien financier accordé au GLISPA en tant que mécanisme de mise en œuvre du *Programme de travail sur la diversité biologique insulaire* de la CDB afin de stimuler et de renforcer le dynamisme insulaire et de s'assurer de la collaboration des

partenaires d'appui ; et

- d. redoubler d'efforts pour améliorer les mécanismes de représentation et de gouvernance à l'appui de la conservation de la biodiversité insulaire, de solutions en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique fondées sur la nature et les moyens de rendre les économies insulaires plus vertes au sein de l'UICN et auprès des partenaires et parties prenantes, en s'appuyant sur les Membres insulaires, les Comités nationaux et régionaux de l'UICN, les réseaux de Membres et les plateformes d'activités en lien avec les îles.